

DEPARTEMENT DU MORBIHAN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****COMMUNE DE CAMPENEAC****Séance du 11 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures et huit minutes, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 6 décembre 2025.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire - GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre - LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile - DRAGON Sandra - JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - MAHIEUX Jérémy - MORIN DIEGO Isabelle - PICARD Laurence - DENIS Stéphane - GRANDVALLET Chantal - DELERUE David - PONGERARD Pascale (arrivée à 20h40).

Absents : MOUNIER Benoit ayant donné procuration à Jérémy MAHIEUX, DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Pierre NOEL.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2025/082**Objet : Approbation du Pacte fiscal et financier 2026-2028.**

Monsieur Bruno GABARD indique à l'assemblée que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse, après son adoption en conseil communautaire, au Maire de chaque commune membre, le pacte fiscal et financier. Ce pacte fait l'objet d'une communication au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus.

Monsieur Bruno GABARD précise à l'assemblée que deux orientations principales y ont été retenues :

- Le développement des actions communautaires ;
- Le soutien au développement des communes membres, soutien orienté aux dynamiques territoriales au travers la mise en place de mécanismes de solidarité financière.

Il est précisé que, dans le cadre de ce pacte fiscal et financier, différents dispositifs seront mis en place :

- La mise en œuvre d'un retour du montant des IFR au communes sièges des installations éoliennes et photovoltaïques en vue de soutenir le développement des structures génératrices d'énergies renouvelables par le reversement d'une part supplémentaire de fiscalité aux communes qui sont actrices de ce dernier et rétablir un certain équilibre dans le reversement de ces IFR entre les collectivités, quelle que soit la date à laquelle l'installation a été mise en place ;
- Le recours à une répartition dérogatoire du FPIC afin de garantir la stabilité des reversements aux communes y compris lorsque les efforts d'optimisation de l'organisation du service public sur le

territoire (au travers les mécanismes de mutualisation notamment pour éviter de dégrader ;

- La mise en œuvre à titre volontaire d'une dotation de solidarité communautaire (DSC) dans le but de réduire les disparités de ressources entre les communes, en leur distribuant une partie des ressources financières communautaires ;

Pour Campénéac, les montants envisagés, à compter de 2026, sont les suivants :

- Reversement de 30 % des IFR sur les éoliennes et photovoltaïques via une modification de l'attribution de compensation soit : + 30 196 €
 - Augmentation de la part du FPIC reversée aux communes : + 2 328 €
 - Attribution d'une DSC dotation de solidarité communautaire : + 12 817 €
- À ce titre, le budget fonctionnement de la Commune sera abondé de 45 341 € par an.

Le pacte fiscal et financier 2026/2028 de Ploërmel Communauté est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

- | | | |
|-----------------|------------------|---------------------------|
| - Présents : 17 | - Pour : 18 | - Majorité absolue : 10 |
| - Votants : 18 | - Contre : 0 | - Suffrages exprimés : 18 |
| | - Abstention : 0 | |

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** le pacte fiscal et financier 2026-2028 de Ploërmel Communauté.

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE,
Maire.

Pierre NOEL,
Secrétaire de séance.

